

CM/Dec.454 (LXX):

**Décision sur le Rapport du Secrétaire général sur
la situation en Sierra Leone- Doc. CM/2099
(LXX) f**

Le Conseil :

1. PREND NOTE du rapport;
2. ACCUEILLE FAVORABLEMENT la signature d'un accord de paix entre le gouvernement de la Sierra Leone et le Front révolutionnaire uni (RUF) pour mettre un terme à la guerre civile dans ce pays, et exhorte les deux parties à respecter et à mettre scrupuleusement en œuvre l'accord qu'elles ont conclu ;
3. FELICITE le peuple et le gouvernement de la Sierra Leone ainsi que le Front révolutionnaire Uni de Sierra Leone pour la signature de l'Accord de paix, le 7 juillet 1999, et les ENCOURAGE à s'atteler à la mise en œuvre sincère et loyale de cet Accord afin de consolider la paix dans le pays;
4. EXPRIME sa reconnaissance et REND HOMMAGE à tous ceux qui se sont investis dans ce processus de paix, en particulier le Président Gnassingbé Eyadema du Togo, Président en exercice de la CEDEAO, assisté dans ses efforts par le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso et Président en exercice de l'OUA, les Présidents Charles Taylor du Liberia et Olusegun Obasanjo du Nigeria ainsi que tous les autres partenaires qui se sont impliqués dans ce processus, notamment les Nations Unies et le Commonwealth;
5. REND HOMMAGE aux pays de la CEDEAO, en particulier le Nigeria, le Ghana, la Guinée et le Mali qui ont fourni des troupes pour l'ECOMOG, pour les sacrifices qu'ils ont consentis pour s'assurer que la paix et la stabilité règnent en Sierra Leone ;
6. SE FELICITE des efforts déjà fournis par l'OUA dans ce conflit et DEMANDE au Secrétaire général de l'OUA de demeurer impliqué dans ce processus en vue de la consolidation de la paix.
7. EXHORTE d'autres pays membres et non membres de la CEDEAO, à envoyer des contingents en complément de la composante actuelle de l'ECOMOG afin de renforcer la confiance et créer ainsi un climat propice pour la mise en œuvre de l'accord de paix.
8. LANCE UN APPEL à la Communauté internationale pour une assistance adéquate sur le plan de logistique, afin de permettre à l'ECOMOG de poursuivre son déploiement en Sierra Leone ;

9. LANCE EGALEMENT UN APPEL PRESSANT à la Communauté internationale, aux organisations et agences humanitaires et aux autres donateurs internationaux pour soutenir le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone ;
10. DEMANDE à l'Organe central et au Secrétaire général d'apporter toute l'assistance possible aux efforts régionaux de la CEDEAO pour ramener la paix en Sierra Leone, et d'en faire rapport à la prochaine session du Conseil.